

Autour de nos Etangs

Bulletin Municipal



ARTHUN (Loire) - La Gare et le Groupe Scolaire



ARTHUN

2010

Sommaire

P. 2: *Sommaire*
Une équipe à votre service

P.3: *Le Mot du Maire*

P.4: *Budget de la commune*
Taxes locales

P.5: *Emprunts*
Permis de construire 2010
Assistantes Maternelles

P.6 : *Si ARTHUN m'était conté ...*

P. 10: *Vie associative*

P.14 : *Zoom*

P. 16 : *Informations diverses*

P.19 : *Ca s'est passé cette année*

P.23 : *A vos agendas*

Le Conseil Municipal

Josiane BALDINI, Maire

Claude CHENOT, 1^{er} adjoint

Alain REYNAUD, 2^{ème} adjoint

André GIRARD, 3^{ème} adjoint

Les Conseillers Municipaux

Jean Christophe DUCLOS

Gérald GONON

Mireille SAMUEL

Jean Gérard MERLE

Chantal PIGNARD BOURGEY

Jean Claude BEDEL

Mme Alexandra DUMAS a démissionné
le 17 septembre 2010

Le Personnel Municipal

- Les Employés Communaux:

André BEAL

René DALBEIGUE

- Les employés dans le cadre du RPI

Monique DEVEAUX

Marie-Pierre LANCON PEGUET

Depuis le départ de Monique DELETRAZ, Frédérique DOITRAND, 40 ans, de ST ETIENNE LE MOLARD et Elodie MAGAND, 23 ans, de MARCILLY LE CHATEL assurent le secrétariat de la mairie à raison de 14 heures chacune au service des ARTHUNOIS.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Tél. – Fax : 04 77 24 60 21

mairie.darthun@wanadoo.fr

Lundi	}	de 9h00 à 12h00
Mercredi		
Vendredi		

Samedi de 11h00 à 12h00
(Permanence assurée par un élu)



Frédérique (à gauche) et Elodie (à droite)



Chères Arthunoises, Chers Arthunois,

J'ai le grand plaisir de vous présenter l'édition 2010 du bulletin municipal.

Je remercie vivement tous les annonceurs qui m'ont aidée financièrement, ainsi que *Marie Claudette MERLE THEVENET* qui n'a pas ménagé sa peine pour rédiger la partie historique « Si Arthun m'était conté » pour la troisième année consécutive.

Depuis le début de l'année, j'ai le plaisir de travailler avec deux secrétaires de mairie très compétentes. *Frédérique DOITRAND* s'occupe de la partie administrative, notamment des documents d'urbanisme, des inscriptions sur la liste électorale ou de l'Etat civil, et *Elodie MAGAND*, que je félicite tout particulièrement pour la mise en page de ce bulletin municipal, consacre son énergie au budget de la commune et à la gestion des contrats, de la paie et des congés du personnel.

A travers ce fascicule, chaque habitant pourra ainsi s'informer sur le travail réalisé par le conseil municipal et plus généralement mieux connaître la vie locale, notamment les festivités et les actions menées par les associations de la commune.

Ces derniers mois ont été marqués par de nombreuses évolutions institutionnelles et législatives qui compliquent notre travail quotidien au service de la population avec une volonté toujours plus marquée des pouvoirs publics d'imposer des normes de plus en plus contraignantes souvent peu adaptées aux réalités « du terrain » et qui risquent de se révéler fort coûteuses pour les collectivités locales.

Par exemple, en matière d'urbanisme, de nombreux changements sont envisagés, je vous en parlerai plus en détail dans le prochain bulletin municipal.

Concernant la sécurité des populations, les événements dramatiques récents qui se sont produits dans différentes régions de France nous obligent à travailler sur un plan communal de sauvegarde pour anticiper et gérer toutes les catastrophes qui pourraient arriver sur notre commune.

La priorité de mon mandat était d'assurer la sécurité de la traversée du bourg en remettant à l'ordre du jour le projet du rond-point qui avait été étudié sous le mandat précédent. Malheureusement, à la suite de la baisse importante des subventions qui sont accordées actuellement aux municipalités, ce projet ne pourra pas se concrétiser.

Par contre, je mettrai toute mon énergie à ce qu'un nouveau projet voit le jour avant 2014. Pour cela, j'ai demandé au Cabinet d'Etudes F2I de travailler sur d'autres possibilités de sécuriser le carrefour.

Je me rends compte qu'il y a beaucoup à faire pour ce qui concerne l'aménagement de la commune, mais il n'est pas possible de se lancer dans de gros investissements sans savoir avec précision ce que sera le futur en matière de financement, tout comme il est hors de question d'hypothéquer l'avenir de la commune par de lourds emprunts qui l'endetteront pour de très longues années.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et, à toutes et à tous, je présente tous mes vœux et vous souhaite une bonne et heureuse année 2011. Que celle-ci soit une année de bonheur pour vous et vos proches et qu'elle sache avant tout vous garder tous en bonne santé.

*Un vin d'honneur est offert par le conseil municipal
le dimanche **9 janvier 2011** à partir de **11 h 30** à la Salle des Fêtes
et je vous invite à venir y assister nombreux.*

Le Maire,
Josiane BALDINI

Budget communal 2010 - Compte Administratif 2009

Fonctionnement	RECETTES	C.A. 2009	Budget 2010	%
	002 Résultat reporté	116 734,87	65 796,20	-44%
	13 Atténuation de charges	19 216,03	15 000,00	-22%
	70 Produits des Services	2 644,81	1 820,00	-31%
	73 Impôts et taxes locales	97 261,33	88 000,00	-10%
	74 Dotations de l'Etat "et autres..."	89 137,67	85 616,00	-4%
	75 Loyers perçus & divers	9 715,90	6 530,00	-33%
	76 Produits financiers	0,75	0,75	0%
	Total	217 976,49	262 762,95	21%
	DEPENSES	C.A. 2009	Budget 2010	%
	11 Achats de biens et services	43 088,08	70 040,00	62,6%
	12 Charges de personnel	84 415,80	106 910,00	26,6%
	14 Atténuation de produits	4 422,00	4 500,00	1,8%
	22 Dépenses imprévues	Inclus dans résultat Fonctionnement	9 073,75	
	23 Epargne pour Investir		28 208,20	
	65 Indemnités et subventions	34 599,77	42 151,00	21,8%
	66 Intérêts sur emprunts (dont SIEL)	2 389,51	1 430,00	-40,2%
	67 Charges exceptionnelles	0,00	450,00	
	Total	168 915,16	262 762,95	55,6%
	Résultat	49 061,33	Equilibré	

Investissement	RECETTES	C.A. 2009	Budget 2010	%
	021 Epargne de fonctionnement "N"	Dans résultat Fonctionnement	28 208,20	
	10222 Récupération TVA	20 096,80	1 000,00	-95,0%
	1068 Excédent / Fonctionnement N-1	32 390,04	100 000,00	208,7%
	13 Subventions / Investissement	30 350,00	44 443,60	46,4%
	1641 Emprunt	0,00	0,00	0,0%
	Total	82 836,84	173 651,80	109,6%
	DEPENSES	C.A. 2009	Budget 2010	%
	001 Déficit antérieur cumulé	57 540,04	637,72	-98,9%
	16 Remboursement dette (dont SIEL)	17 782,41	9 640,00	-45,8%
	20-21-23 Investissements de l'année	8 152,11	163374,08	1904,1%
	Total	83 474,56	173 651,80	108,0%
	Résultat	-637,72	Equilibré	

Taxes locales

Taxes	Taux			Bases estimées	Produits
	2008	2009	2010		
Habitation	4,51	4,62	4,67	593 300 €	27 707 €
Foncière/bâti	9,88	10,13	10,23	316 600 €	32 388 €
Foncière/non bâti	38,97	39,94	40,34	73 200 €	29 529 €
Evolution des taux		2,5%	1,0%	983 100 €	89 624 €



Emprunts de la Commune

Date début	Date fin	Capital Emprunté	Objet	Remboursement annuel
1997	2012	41161.23	Voirie + Parking	4087.44
1998	2013	19818.37	Voirie	1992.28
2001	2010	15244.90	Tracteur Faucheuse	1998.36
2001	2014	10353.66	Eclairage Public	1035.37
2002	2014	18000.00	Assainissement	1931.24
2002	2014	11800.00	Salle des Fêtes	1266.04
2006	2011	2108.13	Eclairage Public	351.36
Total		118486.29		12662.09

Permis de construire 2010

Nom	Adresse	Désignation
SCEA des Grands Prés	Le Grand Pré	tunnel de stockage pour fourrage
EARL de la Féculerie	Les Trouillères	bâtiment avicole
M. FRADEL – Melle SIGNORET	Baloye	extension
M. BEDEL – Mlle THEVENET	Chez Meynet	création d'un garage attenant
M. DUBRUC		aménagement d'un bâtiment
M. Mme VANDENBORE	l'Orée du Mont	maison individuelle plain-pied
M. PIEGAY – Mlle SIGNORET	Chez Meynet	maison individuelle plain-pied
M. Mme FOURNEL	Au Breteau	aménagement et extension

Assistants Maternelles de la Commune

Nom	Adresse	Téléphone
CHALAND Annie	Place de l'Eglise	04 77 24 63 28
COLOMBET Odile	Chez Meynet	04 77 24 67 98
DUMAS Alexandra	Chez Meynet	04 77 24 15 70
MERLE Janine	Rue de Beauvoir	04 77 24 60 27
VERDAILLANT Magali	Ribot	04 77 24 62 81

8 agences au service des professionnels et particuliers

Matériaux de construction, Béton prêt à l'emploi, Menuiserie, Peinture, Carrelage, Parquets, Placards

Sagra **BigMat**
Les matériaux et les conseils des pros

RIVAS Les Graviers 04 77 54 69 07	FIRMINY 5, rue Dorian 04 77 56 04 44
FEURS 3, bd Boissonnette 04 77 26 26 22	SAVIGNEUX Four à Chaux 04 77 58 85 26
St SYMPHORIEN/COISE 1685, av. du Forez 04 78 44 59 50	BOEN/LIGNON 14, Fb. Mollion 04 77 24 09 25
St ETIENNE 59, rue Florent Evrard 04 77 81 32 81	RIORGES 1388, rue P. Sémard 04 77 44 52 52

AU FOND DU COFFRE

50, rue de Clermont - 42130 BOËN

JOUETS - MAROQUINERIE CADEAUX

ENTRÉE LIBRE 80 m²

FOURNITURES SCOLAIRES LIVRES - CARTABLES

PARTENAIRE M'RA

FOURNITURES BUREAUTIQUES : CARTOUCHES IMPRIMANTES, ETC...

Tél./Fax 04 77 97 36 27

E-mail : au_fond_du_coffre@yahoo.fr



Incendie du 4 novembre 1858

Par M-Claudette Merle –Thévenet

Arthun a subi le 4 novembre 1858 un violent incendie qui ravagea 14 maisons du village.

Lorsque j'étais enfant, on m'avait parlé de cet incendie qui avait détruit le centre du bourg. Une partie n'avait jamais été reconstruite. Je me souviens très bien des restants d'éboulis sur la petite place. Les anciens décédés et le temps qui passe, j'en avais presque oublié cet événement jusqu'au jour où Monsieur Albert Cellier de Saint Etienne, un passionné d'histoire locale, recherchait des renseignements sur ce tragique fait divers.

Avec son autorisation, je lui emprunte quelques notes de son exposé qui est relaté dans " Villages de Forez" N°111 paru en avril 2010. Il s'est surtout attaché au phénomène de solidarité déclenché dans le département.

Dans mon exposé, je vais principalement décrire les lieux avant et après l'incendie et parler des familles concernées.

Mes autres Sources :

Archives municipales, Archives départementales, J-P Gourguillon "Le nom des rues de Boën".

Un extrait de l'article du dimanche 7 novembre 1858 paru dans la presse :

Un désastreux incendie vient d'avoir lieu à Arthun le 4 de ce mois et de porter la ruine au sein de plusieurs familles : quatorze maisons d'habitations, des écuries, du mobilier, des récoltes et provisions ont été détruits.

Le feu s'est déclaré vers midi, dans un hangar contenant de la paille.

Il a été mis par un jeune enfant, Pierre BOISSET âgé de 5 ans et demi qui jouait avec des allumettes.

En peu d'instants, l'incendie a fait d'effrayants progrès favorisés par un vent du nord très violent, au milieu de matières des plus combustibles. Son intensité était telle que les ornements en bois placés au-dessus du clocher ont été endommagés par le feu, bien que l'église ait été préservée, et le village entier était menacé.

Cependant, la population de la commune et des communes voisines, surtout celle de Boën, est venue en hâte porter secours. Grâce aux efforts des travailleurs parmi lesquels les sapeurs pompiers de Boën dirigés par M. ROLLE, à neuf heures du soir l'incendie était éteint.

Monsieur Tézénas, le sous-préfet, s'est empressé de se rendre à Arthun afin de prendre les mesures que nécessitait cette triste circonstance et de pourvoir aux premiers besoins des victimes.

On évalue les pertes causées par l'incendie à soixante mille francs. A l'exception d'une seule maison qui était assurée, toutes celles qui ont été brûlées appartenaient à de pauvres cultivateurs chargés de familles que l'incendie a privé de tout leur avoir.

Cent personnes environ sont victimes de cet incendie, et victimes complètes, sans pain, sans vêtements, sans abri, sans autre ressource que la charité publique qui, nous l'espérons, ne fera pas défaut dans la saison rigoureuse où nous sommes entrés.

Le responsable de ce tragique fait divers est l'enfant Pierre BOISSET âgé seulement de 5 ans et demi. Ses parents et lui même n'ont jamais été poursuivis pour son acte, bien que cette famille n'ait pas été touchée par le drame. D'après les archives d'état civil, nous pouvons supposer qu'il était en visite chez son grand-père résidant au bourg...

Situation très précise du lieu du sinistre :

Il faut rappeler qu'en 1850, Arthun comptait 567 habitants. On peut estimer qu'il y avait moins d'une centaine de maisons pour les loger, alors qu'aujourd'hui on atteint environ 250 maisons pour moins de 500 habitants. On imagine l'entassement des villageois dans l'ancien bourg délimité par les anciens remparts et l'église.

Ma grand-mère m'avait dit qu'il était surnommé "La cour des miracles" au temps où il "grouillait" de vie. Après l'incendie c'est un autre lieu qui a eu la primeur de ce surnom...

On accédait à ce quartier entièrement fermé par la petite rue devant le porche de l'église.

En son centre, deux îlots formés chacun de 4 ou 5 maisons.

Au Nord, des maisons disposées en arc de cercle donnaient sur la place mais aussi sur des petits lopins de terre à l'arrière.

De l'église à la maison Chaland actuelle : une suite de bâtisses fermait entièrement le côté SUD.

Un bâtiment accolé à l'église regroupait la cure de plein pied et à l'étage la mairie avec son unique pièce qui servait aussi de salle de classe. Sans doute y avait-il un préau.

Le côté Est lui aussi était fermé par une suite de maisons.

Les demeures avec souvent un seul étage ne s'étendaient que sur quelques dizaines de mètres carrés avec caves, écuries... serrées les unes contre les autres et séparées par des petites ruelles.

Qu'est devenu ce quartier ?

Gravures " imaginées" représentant les ruelles en 1858...

Monsieur le Préfet a décidé, suivi par la municipalité, que le centre ne se reconstruirait pas.

C'est à partir de cette date que le village a pris de l'ampleur en périphérie.

Il souhaitait qu'une rue supplémentaire traverse ce quartier pour rejoindre l'actuelle départementale à l'Est. Ce projet a été abandonné en avril 1859.

Vue de la ruelle côté Nord



à gauche Maisons non reconstruites de l'îlot triangulaire

Vue de la ruelle Sud et bâtiment contre l'église



Dessins de Patrick Forel

Sur le plan de 1826, on localise les maisons (contours en rouge).

Sur le plan actuel, (maisons hachurées) on se rend compte de l'importance des parties non rebâties après l'incendie.

L'îlot central en forme de triangle n'a jamais été reconstruit. C'est à l'heure actuelle un gazon entouré de pierres.

Le 2^{ème} îlot rectangulaire ne comporte plus aujourd'hui que deux maisons.

Le côté Nord-Ouest a été peu touché par l'incendie (vent venant du Nord), c'est celui qui est le mieux conservé.

Le côté Nord- Est lui n'a pas été reconstruit (arrière de la maison Merle-Thévenet)

La partie Sud -Est est restée en place (côté maison Chaland).

Le Côté Sud a subi plusieurs transformations. Des grands bâtiments ont été réduits pour laisser la place à une nouvelle rue et des jardins, rendant ainsi ce quartier plus aéré.

Il semblerait que la cure et la mairie n'avaient pas subi de dégâts puisque elles ont encore été utilisées jusqu' à la construction des nouveaux bâtiments (presbytère vers 1870, mairie et école vers 1885 sur les lieux actuels). Ce petit bâtiment n'a peut-être été détruit qu'au moment de la rénovation de l'église vers 1885. Il subsiste encore de nos jours des restes d'embrasure de porte contre le mur de l'église.

Plan 1826



✓ église avant agrandissement de la fin du 19^{ème}

Plan cadastral actuel



✓ église

Imaginons les villageois luttant contre le feu :

4 nov. 1858, un violent vent du Nord souffle. Les cloches se mettent à sonner, c'est le tocsin.

Il se passe quelque chose de grave, on demande de l'aide.

C'est le feu... il s'étend, saute de maison en maison. Les flammes s'élancent jusqu'au sommet du clocher, endommageant même l'ornement en bois qui le surmonte.

Les pompiers de Boën munis de leur pompe à bras et d'échelles tardent, le chemin est long.

La chaîne des bras se met en place, les seaux d'eau passent de mains en mains. Il faut aller puiser l'eau à la rivière (le lavoir n'existe pas encore).

A l'arrivée des pompiers et des gendarmes, le feu a fait son œuvre et la situation est grave.

Le capitaine des pompiers, Louis Joannès ROLLE (1815-1866), s'est particulièrement illustré dans ce drame, dirigeant les opérations d'une main de maître. Il venait d'être nommé par décret du 1^{er}/ 10/1858 adjoint au maire de Boën. Il est resté dans l'Histoire de la ville.

Veuf, sans enfant, il a laissé la plus grande partie de ses biens et ceux de sa belle famille à la municipalité. Une place porte toujours son nom : Place ROLLE. Avant 1935, elle portait le nom de place Rolle-Thoniel qui était le nom de sa belle -mère, sans doute en hommage aux biens laissés.

La pompe à bras et la grande échelle de l'époque ont été remises au musée de Firminy.

Le bilan

Tout d'abord, il est important de signaler qu'on ne déplorait aucune victime.

Toitures et mobiliers intérieurs ont souvent été détruits. D'autres n'avaient qu'une cave ou un hangar mais dans tous les cas, il n'y a plus de provisions pour l'hiver à venir (fruits, pomme de terre, vin, fromage, fèves, huile, bois...).

Leur bétail : un ou deux moutons, parfois une vache, un veau, une chèvre au lait réputé pour les enfants en bas âge, deux ou trois poules, un porc qu'on tuait à la Noël, des lapins et les provisions de fourrage. La plupart de ces animaux ont dû se sauver, on les imagine divaguant autour du bourg.

Le feu a profité de l'entassement de matières inflammables et il ne pouvait que progresser.

Déjà au 17^{ième} siècle, des édits royaux ordonnaient que le foin et la paille prévus pour la nourriture des animaux, les fagots, le bois de chauffage, les graisses devaient être enfermées dans des lieux sûrs.

Ces mesures n'étaient pas respectées par manque de place.

La solidarité s'organise :

Avec l'autorisation du sous-préfet, trois souscriptions publiques ont été ouvertes dès le 10 novembre. Le 14, mille francs ont déjà été recueillis.

D'après un courrier officiel du 25 janvier 1859, la somme de secours récoltée était de 4 251 Fr tandis que le chiffre total des pertes s'élevait à 12 188 Fr.

Les dons affluaient de toutes parts. Toutes les classes sociales se sentaient concernées, des personnalités départementales aux simples villageois qui offraient gîte et couverts.

D'après la réunion du conseil municipal du 4 déc. 1859, nous apprenons qu'un certain Lezenas avait légué sa fortune aux pauvres. Mais sa famille a contesté ce testament et a gagné.

Des dons "en nature" étaient remis à la mairie ou aux trois religieuses de la congrégation Saint - Joseph qui résidaient à Arthun.

Voici une liste d'une partie des dons en nature qui ont été redistribués aux sinistrés.

A notre époque, certains nous semblent dérisoires. Nous pouvons supposer que les villageois se contentaient de bien peu...

7 vestes, 3 gilets, 2 draps, 7 pantalons dont un en mauvais état, 3 couvertures, 25 bonnets, 2 petits pots pour "très petits enfants", 6 tabliers d'enfants, un tablier de femme, 2 lampes, un chapelet, un mauvais catéchisme, une petite croix, une mouchette, une écuelle, un petit pot en fer blanc, un chandelier, une douzaine de vieux boutons qui seront divisés en deux.

En ce temps là, la sécurité sociale n'existait pas et chaque année, le conseil municipal établissait une liste de pauvres. Ainsi ces villageois avaient gratuitement accès aux soins prodigués par le docteur du canton Mr BOISSEL et par les trois religieuses de la congrégation Saint Joseph.

En 1857 la liste était composée de 18 familles, soit environ 70 individus.

Celle du 19 novembre 1858 comprenait 24 familles, soit 103 individus.

Parmi les nouveaux bénéficiaires, nombreux étaient des sinistrés de cet incendie.

La liste des sinistrés :

Le montant des estimations permet de se rendre compte de l'importance de certains biens à cette époque. Je ne peux pas tout détailler par manque de place, mais cela donne un aperçu de l'ampleur des dégâts. Les passionnés de généalogie "*reconnaîtront*" leurs ancêtres directs ou des cousins éloignés...

✚ Pierre GOUTARD 35 ans, sa femme Antoinette MICHALON 37 ans, leurs 3 enfants.

Ils ont tout perdu. Ils possédaient deux maisons venant de successions parentales respectives.

Une Maison Michalon au toit endommagé, une grange, une cave, le tout estimé à 360Fr

Une maison Goutard estimée à 900 Fr, Fagots 50 Fr, gros bois 50 Fr, bois de toutes espèces 25 Fr, char 80 Fr, cuve tonneaux 50 Fr, fruit pommes 30 Fr, Pommes de terre 150 Fr, foin 340 Fr, paille 75 Fr.

Ils sont partis à la *Prébende* où demeure toujours leur descendant direct Mr Louis Goutard.

✚ Antoinette GAY veuve de Jacques PEURON seule, sans enfants.

Après cet incendie, elle va vivre chez son neveu Antoine PEURON *aux Trouillères*.

✚ Jean BONNEFOND, sa femme Michelle CROZET (sœur du garde champêtre) leurs 3 enfants.

Il était fermier d'Antoinette GAY. Après l'incendie, ils sont devenus grangers à *Biterne*.

✚ Jeanne SERRE veuve de Jean VALENSANT âgée de 93 ans vit avec son fils André infirme.

Elle se réfugie avec André chez sa fille et son gendre Claude BADOLE à la *Garde* où elle décède en 1859.

Ce sont les ancêtres directs des familles Pardon et Fêche.

✚ Annette DEJOB veuve de Jean ROUSSET, 57 ans, invalide.

✚ Marie GOUTARD veuve Louis FÊCHE (°1810 † 1847) vit avec 6 enfants dont 3 domestiques.

Elle était nourrice à domicile. Par la suite, elle est partie vivre à la *Prébende*...

✚ Claude MERLE fermier de Marie Goutard veuve FÊCHE.

Il est recueilli par son fils Mathieu qui habitait une petite maison rattachée actuellement à chez Pluvier.

Il décède le 3 mai 1859 à l'âge de 68 ans. C'est l'ancêtre direct de la famille Merle.

✚ Jeanne VALENSAN, veuve Antoine JOANDEL avec ses deux fils handicapés.

Elle décède à l'âge de 65 ans en 1867. Un des fils Antoine décède à l'âge 22 ans en 1861.

✚ Le couple MASSARD avec 4 enfants. Toiture endommagée estimée à 30 Fr.

La toiture est très légèrement touchée (certainement une des maisons situées au Nord).

✚ Marie MERCIER, célibataire, était belle sœur du garde-champêtre Claude CROZET.

Elle ira vivre chez son beau-frère. Elle avait tout perdu... (estimation 782 Fr)

✚ Le garde-champêtre Claude CROZET avec sa femme Claudine MERCIER et leurs 4 enfants.

Vers 1844, résidant à "Beauvoir", il a été nommé Garde-champêtre. Il a habité au bourg vers 1847.

Ils avaient un domestique à demeure. Maison situé au Nord.

✚ Barthélémy VERNAY a perdu sa cave située sous la maison FÊCHE.

✚ Benoît SERRE : une cave sous chez ROUSSET.

Benoît est décédé en 1862 à l'âge de 100 ans ! Il était veuf de Bénigne PONTET.

✚ Pierre BERTHET originaire de St André le Puy, sa femme Marie JOANNEL, leurs 4 enfants.

Il était ouvrier agricole. Ils ont perdu leur maison, mobiliers, provisions.

✚ Le couple Claude FONTENELLE et leurs 2 enfants dont un est à l'armée.

Il était buraliste dans ce quartier. Maison estimée à 1050 Fr et les autres pertes à près de 500 Fr.

✚ veuve de Pierre FONTENELLE 2 enfants ; toiture endommagée.

✚ Héritiers de la veuve FORGE. Toiture endommagée.

✚ Mathieu GRENIER, célibataire, 29 ans. Il a perdu sa maison estimée à 950 Fr, son mobilier à 50Fr.

✚ Après l'incendie, il est parti vivre chez son beau-frère Jean COMBRE.

✚ Pierre POYET, sa femme Jeannette DURRIS,

sa mère Brigitte ROCHE 68 ans, infirme ; ses 3 enfants : Catherine 8 ans, André 6 ans, Jacques 2 ans.

Les pertes estimées à 1255Fr. Après l'incendie, ils sont devenus fermiers *aux Solas*.

✚ Marguerite JACQUET veuve d'Antoine THEVENET

Elle est recueillie par sa belle sœur Marie THEVENET. Tout est parti en fumée : Maison 900 Fr, paille 60 Fr, Vin 50 Fr, trèfle 35 Fr, meuble 90 Fr, divers 20 Fr, char 50 Fr, bois...

✚ Mathieu MASSARD, vigneron, veuf, un enfant. Il est locataire chez la veuve Thévenet.

Sa femme Blandine CROZET est décédée en couches avec l'enfant en 1857 à l'âge de 25 ans.

Il reste avec sa fille aînée Marguerite née en 1853. Il a perdu ses outils pour la vigne, du grain, de la paille.

✚ Le couple Guillaume JOURLIN originaire de Vendranges. Un fils Etienne est à l'armée.

Il était locataire, mais assuré pour ses affaires (le seul parmi les victimes)

Leurs provisions, meubles et affaires de leur fils ont été estimés à 1050 Fr.

Après l'incendie, ils se sont installés au "Châtel" où ils étaient cultivateurs.

✚ Antoinette DELORME, 45 ans, veuve PEURON, avait tout perdu.

✚ COSTIAL Veuve DEPERAY, 52 ans, avait aussi tout perdu.

Ces deux dernières victimes ont apparemment quitté Arthun.

Cinéma Associatif L'Entract

Bien que situé sur la commune de Boën, le Cinéma l'entract' est avant tout destiné à tous les habitants de la communauté de communes du Pays d'Astrée. C'est donc aussi la salle de cinéma des Arthunois.

Chaque jour, les 55 bénévoles de l'association redoublent d'efforts afin de proposer une programmation diverse et variée en essayant de satisfaire tous les publics.

Le Cinéma l'entract' est d'ailleurs classé Art et Essai depuis plusieurs années. Des animations pour les petits et les plus grands sont régulièrement organisées.

L'association est également tournée vers l'avenir puisqu'elle œuvre actuellement sur de nombreux projets de modernisation et d'amélioration afin d'être un lieu culturel de qualité au sein du Pays d'Astrée.



Vous pouvez nous contacter et retrouver notre programmation au:

www.cinema-entact.com

Répondeur:04-77-24-15-50

Philippe Auberge

Arthunois et bénévole au Cinéma L'Entract'

Sou des Écoles Arthun - Bussy Albieux - Saint Sixte

En 1985, le sou des écoles a été créé pour payer les fournitures scolaires des élèves. Pour en faire partie, il fallait régler une cotisation de « 1 sou » par an. C'est ainsi qu'est né le sou des écoles.

Le sou des écoles du RPI Arthun - Bussy Albieux - St Sixte est une association de parents d'élèves qui existe depuis de nombreuses années. Son but est de récolter des fonds lors de diverses animations afin de participer financièrement aux différents projets de l'équipe enseignante. Ainsi, le sou organise :

- Une vente de brioche au mois d'octobre
- Un loto au mois de janvier
- Un vide grenier au printemps (en mai ou juin)

Avec l'argent gagné lors de ces manifestations, un spectacle de Noël est offert aux enfants et une fête de fin d'année scolaire est organisée annuellement, au cours de laquelle un cadeau est remis aux élèves de CM2 qui partent au collège.

De plus, selon les années et les souhaits des enseignants, le sou permet aux élèves du RPI de partir en classe verte, d'aller au cinéma dans le cadre d'un projet de classe, de bénéficier d'un abonnement presse à l'école, d'organiser des rencontres avec leurs correspondants, etc...

Le sou c'est aussi la rencontre de parents qui se sentent concernés par ces « petits plus » que l'on peut apporter aux enfants. C'est dans un esprit d'échange et de convivialité que tout parent peut venir rejoindre l'équipe du sou. Cette année, nous remercions particulièrement Mme Marie-Hélène ZURRO qui, après 7 années d'investissement au bureau du sou, quitte l'association.

A noter : prochaines manifestations

- Super Loto - Samedi 29 janvier 2011
à SAINT SIXTE
- Vide Grenier - Dimanche 22 mai 2011
à BUSSY ALBIEUX
- Fête de l'École - Vendredi 1^{er} juillet 2011
à ARTHUN

Club du 3ème Age "Les Gens Heureux"

Bureau actuel : Président : Marius GERIFAUD
Vice Président : Joséphine DURAND
Trésorier : Louis GOUTARD

Rien de changé dans notre club mais notre effectif est très réduit.
Malgré tout, nous nous retrouvons chaque semaine pour jouer à la belote, déguster un bon café et passer un agréable après-midi avec une très bonne ambiance.

Syndicat Agricole F.D.S.E.A

Le Syndicat Agricole F.D.S.E.A est très imprégné sur notre commune depuis plus de 60 ans grâce au Comte de NEUFBOURG qui fut l'instigateur au niveau départemental. Un pavé d'une quinzaine d'outils agricoles est utilisé par ses adhérents à un moindre coût.

Le bureau se compose de J-C. GARDE, président ; R. MASSARD, Vice Présidente ; A. GIRARD Vice président ; D. DURRIS, Secrétaire ; C. THEVENET trésorier.

Boule Arthunoise

Pour toutes les personnes qui sont intéressées par une carte de membre honoraire, le président informe que le jeu de boules est ouvert le vendredi après-midi à partir de 16h l'hiver et 18h l'été.



Composition du bureau :

Daniel BRITZ	Président
Gabriel MERLE	Trésorier
Olivier FOURNIER	Secrétaire

Daniel BRITZ – 04 77 24 65 83

FNACA - Arthun - Bussy Albieux

L'association a tenu son assemblée générale le 17 novembre 2010.

Le Président ouvre la séance et fait observer une minute de silence à la mémoire d'un camarade décédé Robert LATHULIERE 77 ans.

Puis il retrace les activités de l'année.

En janvier : soupe aux choux, galette des rois.

20 mars : cessez le feu de la guerre d'Algérie. La cérémonie s'est déroulée à la stèle d'Arthun, suivi d'un repas à St Just en Chevalet.

Pour 2011, la cérémonie se déroulera à Bussy au monument aux morts le dimanche 20 mars à 11 heures.

Les 8 mai et 11 novembre, nous sommes toujours présents avec notre drapeau.

En juillet : pique nique à Poncins.

En septembre : grillades à Bussy.

Le 4 décembre, nous participerons au téléthon de Bussy en tenant un relais à la Terrière pour les cavaliers et les VTT.

Le trésorier donne le bilan financier détaillé.

Le bureau reste inchangé :

Président : Marius VILLE
Vice Président : Claude Durris
Secrétaire : Georges VIAL
Trésorier : Jean GRANGE
Trésorier Adjoint : Albert POYET



Marius VILLE

Comité des Fêtes

Présidente Mme PIGNARD BOURGEY Chantal
Vice président M. MERLE Jean Gérard
Secrétaire Mme THOMAS Janine

Secrétaire adjoint M. ARNON Ludovic
Trésorière Mme DAVAL Christine
Trésorière adjointe Mme CHARBONNIER Marie Thérèse

Diverses manifestations pour l'année 2010

- FEVRIER 2010 CARNAVAL
- MARS 2010 THEATRE AMATHEA prochaine présentation théâtrale le 19 mars 2011 notez la date dans vos agendas.
- MAI 2010 TROC PLANTES si vous avez des plantes, des boutures, des arbustes, des outils de jardin, des revues, venez échanger avec d'autres personnes qui sont intéressées par tout ce qui concerne le jardin.
- JUIN 2010 FETE DE LA MUSIQUE qui a du être annulée par manque d'inscriptions.
- AOUT 2010 FETE PATRONALE le vide grenier du samedi a été un succès et le défilé des chars du dimanche a été une réussite, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à leur réalisation et je compte sur eux pour l'année prochaine, si vous avez des idées faites nous les parvenir.
- NOVEMBRE 2010 soirée AUVERGNATE
- NOVEMBRE 2010 bourse aux jouets
- DECEMBRE 2010 marché de la création



LA PRESIDENTE DU COMITE DES FETES
CHANTAL PIGNARD BOURGEY



Rencontres Amitié et Loisirs

Nous sommes un petit groupe qui se retrouve le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 14h15 à environ 17h à la salle de réunions. C'est un après-midi d'amitié pour tricoter, faire du canevas, broder ou tout simplement échanger. Il y a une bonne ambiance et nous terminons par café-thé et gâteaux. Nous participons aussi au marché de la création du 12 décembre. Ce groupe est ouvert à tout ceux qui ont le désir de sortir de chez eux, et même au delà de la Commune.

Si vous avez envie de nous rejoindre, contactez les responsables du groupe : Marie Thérèse CHARBONNIER (04-77-24-69-96) ou Simone PIGNARD (04-77-24-66-65)



Tennis club d'ARTHUN

Bilan moral

Pour la saison 2010/2011 l'effectif du club reste stable : 60 adhérents.

Stage initiation tennis

Les stages qui se sont passés du 19 au 23 juillet sur 10 heures : ils ont concerné 12 enfants en 2 groupes et 4 adultes.

Pour l'année 2011 les stages seront reconduits environ à la même période.

Tournoi 2010

Il a eu lieu sur 2 week-ends avec les finales le 4 juillet.

En simple homme : 14 garçons. Vainqueur : Jordan RONGERE face à Alexandre ESCOT.

En simple femme : 14 filles. Vainqueur : Pauline ESCOT face à Nathalie JACQUET.

En double mixte : 11 doubles. Vainqueurs : J. RONGERE/A. FRECON face à F. PORTERON/M. BERTHEAS.

Le barbecue du samedi soir a réuni 40 participants.

Tarifs 2010/2011

Les tarifs restent inchangés :

- Couple : 27 €
- Adulte : 18 €
- Etudiant et enfant 12 à 18 ans : 8 €
- Enfant de moins de 12 ans : 5 €
- Troisième enfant gratuit si une carte adulte
- Ticket horaire : 2 €
- Clef : 5 €
- Prix de la semaine d'initiation : 10 € le stage + adhésion au club

Retrait des cartes d'adhérent auprès de Josiane PLANE (04-77-24-60-90)

Inscription pour la semaine initiation :

Josiane PLANE (04-77-24-60-90)

Olivier JACQUET (06-73-35-79-91)

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés très légèrement lors de l'assemblée générale de 2011 qui aura lieu un week-end en Mars.

La date de l'assemblée générale sera affichée sur le terrain, 3 semaines avant et publiée dans le Progrès.

Bureau du tennis club

2010/2011

Président : Olivier Jacquet

Vice Président : Yves Plane

Trésorière : Angélique Vallier

Secrétaire : Nathalie Jacquet

Secrétaire adjointe : Anne Sophie Richard



Intermarché
SUPER

BOEN

Zone Artisanale de Giraud
Tél. 04 77 97 38 80

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE



GARAGE SORLON



VENTE VÉHICULES
neufs et occasions

MÉCANIQUE - CARROSSERIE
toutes marques

RENAULT



LOCATION DE VÉHICULES

42130 STE-AGATHE-LA-BOUTERESSE

Tél. 04 77 24 04 71

CUIZ'IN



Installé depuis deux ans au Pied du Mont, j'ai décidé de créer mon activité de traiteur dans une partie de mon habitation. A travers CUIZ'IN, je propose un service de traiteur raffiné à domicile spécialisé dans les repas de famille et entre amis. Je livre à domicile des entrées et des plats à remettre en œuvre très facilement pour le plus grand confort des personnes qui reçoivent.

Afin de connaître les différents plats proposés j'ai créé un site internet "cuizin.fr" qui est le lien privilégié avec mes clients, ils peuvent retrouver dessus toute la carte, les tarifs, les dernières nouvelles et tout ce qui se rattache à mon activité.

Devant la demande grandissante, j'ai récemment mis en place un nouveau service cocktail et réception pour les repas de plus grande importance. Les prestations sont adaptées au budget des clients en restant toujours très raffinées.

J'ai aussi mis en place des menus pour les fêtes de fin d'année, livrés gratuitement à domicile, afin de laisser les gens plus disponibles pour leurs invités.

Il y a deux formules, une à 21€ et une à 29€ à retrouver également sur le site.

Etant cuisinier de métier je peux répondre à toutes les demandes particulières de repas, j'ai par exemple une Paëlla pour 80 personnes au mois de Mars.

Il ne faut pas hésiter à me contacter 7 jours sur 7 de 9h à 21h au 04 77 24 05 54 ou au 06 61 36 80 80.

Frédéric SEINE
CUIZ'IN

EURL LUCIEN DUMONT
ENTREPRISE DE MACONNERIE
NEUF ET RENOVATION

BEAUNE
42130 ARTHUN
TEL : 04.77.24.61.91

N° SIRET 439 620 659 000 11



PLATRERIE
PEINTURE

Façade • Isolation

Décoration • Projection • Chappe sèche

Hervé SOUVETON

Av. de la zone industrielle - Ste-Agathe-la-Bouteresse
04 77 97 37 93



Fondée depuis 1976

Domaine Équestre du Solat



Le Domaine équestre du Solat a été créé en Juillet 2002, suite à l'acquisition par Caroll Ferlay et Maurice Antonio de la propriété de M. et Mme Jean Massard, sise au Solat à ARTHUN.

Leurs anciennes installations, les « Ecuries du Moulin » situées à Coise (69), devenues trop exigües et peu fonctionnelles pour l'élevage équin, ont été abandonnées dès la rencontre avec ce site bien plus approprié.

Professionnelle du « cheval », du travail des chevaux et passionnée de dressage, Caroll a ainsi pu donner diverses orientations au Domaine.

En effet, au Domaine équestre du Solat, nous trouvons différentes activités :

- Pension de chevaux
- Education, débouillage des jeunes chevaux
- Soins et suivis vétérinaires des chevaux
- Elevage de chevaux lusitaniens, avec des produits primés en championnats de la race
- Dressage des chevaux en « Equitation de tradition française »
- Suivi du travail du cheval dressé et accompagnement du cavalier (conseils, cours particuliers)
- Etalonnier (Présence de 3 étalons lusitaniens sur le site)
- Animations et spectacles (art équestre)
- Mise en place de stages avec différents intervenants
- Accueil et formation de stagiaires et apprentis
- Accueil des chevaux ayant des problèmes de comportement

De nombreux voyages au Portugal leur ont permis de s'immerger dans le berceau de la race et d'améliorer la qualité des chevaux produits sur l'élevage qui compte aujourd'hui 22 chevaux pur-sang lusitaniens, dont 5 poulinières.

Aujourd'hui, le Domaine accueille 35 chevaux dont de plus en plus de chevaux de propriétaires. Les écuries ont été entièrement réhabilitées, le manège attenant est fermé par des baies vitrées permettant de conserver la clarté et la beauté du paysage.



Une carrière en sable « BORD » est disponible ainsi qu'un rond de longe (pour le travail en liberté). Depuis le début de l'année 2010 un emploi a été créé, tout en conservant les prestations délivrées par le C.A.T de Bussy et l'accueil de différents stagiaires des écoles agricoles.

Les déplacements de plus en plus fréquents dans toute la France de Caroll et de ses chevaux d'art équestre souvent accompagnés de Laurie sa fille, connue dans le forez pour ses prestations de chant, sur des numéros inédits mettent en avant l'élevage ainsi que le savoir-faire et les soins apportés au dressage des chevaux.



La Commune d'ARTHUN est ainsi plus connue à :

- Salon du cheval à PARIS en 2004
- Equi'passion ST GALMIER et MONTROND LES BAINS en 2002 - 2004 - 2006 et 2010
- Salon du cheval Equita'Lyon depuis 1998, tous les ans ou tous les 2 ans
- Spectacle équestre à VIENNE, dans le théâtre antique (unique représentation dans ce site antique avec des chevaux) en 2005
- Championnats de France de la race à Beaucaire en 2004 - 2005 - 2008 et 2010
- Fête du cheval baroque à Rouffach en Alsace en 2009
- Fête du cheval ibérique à MAISON LAFFITE en 2010
- Diverses animations et spectacles en région Rhône Alpes



Des journées portes-ouvertes sont organisées tous les ans, un week-end de la première quinzaine du mois de Mai, ou des animations permanentes, des repas et une soirée dîner-spectacle sont proposées.

Dans un futur proche, un projet de spectacle mensuel sur le site du Solat se profile.

Leurs installations sont en permanences ouvertes aux amoureux de ce noble animal auquel Caroll et Maurice vouent toutes leurs vies.

Ils tiennent à remercier particulièrement leurs voisins et les Arthunois qui les ont aidés dès leur arrivée et accueillis à bras ouverts.

Opération façades en Pays d'Astrée

Reconduction du dispositif jusqu'en 2014

La communauté de communes poursuit le dispositif d'aide aux travaux de ravalement de façades sur certains périmètres.

Sont concernés les propriétaires privés, particuliers, associations, sociétés civiles immobilières mais également les devantures commerciales, à l'exclusion des activités administratives, agricoles et artisanales.

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel et faire l'objet d'une facturation.

La Communauté de communes a missionné l'organisme « PACT LOIRE » qui instruit les dossiers : Corinne Comtet et Robin Millot, architecte et technicien conseil du PACT LOIRE.

Le périmètre a été élargi en juillet dernier et est consultable dans chaque mairie ou à la communauté.

LES ETAPES DE LA DEMARCHE

- 1 Accueil du propriétaire à la permanence du Pact Loire à la Communauté de communes muni d'une copie de l'extrait cadastral réalisé en mairie
- 2 Vérification par Robin Millot de l'éligibilité de la demande à l'intérieur du périmètre déterminé.
- 3 Rendez-vous avec Corinne Comtet architecte conseil

pour établir la prescription architecturale (traitement façade, couleur). Réalisation des devis par une entreprise au choix du propriétaire.

4 Montage du dossier administratif par le Pact Loire.

5 Règlement de la subvention* sous conditions du respect de la prescription et la conformité des travaux.

*Aide sans conditions de ressources, valable sur tous les bâtiments (bâtiment locatif, habitation principale ou secondaire, garage, mur de clôture...).

Permanences accueil public

1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h

sans rendez-vous à la Communauté de communes du Pays d'Astrée

17 rue de Roanne à Boën-sur-Lignon, Tél : 04 77 97 72 48

EN CHIFFRES

Modalités de subvention

20% d'aide maxi du coût TTC des travaux de ravalement de façade dans la limite de 4 000 euros de subvention
Prime forfaitaire de 450 euros pour les devantures commerciales dans la limite de 50% du coût TTC.

Côté Communauté de communes

Une enveloppe annuelle de 20 000 euros de crédits est allouée à ce dispositif.

Montant des subventions octroyées entre 2005 et 2010 : 86 100 euros

Les détecteurs de fumée obligatoires dans les habitations

La loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) dans tous les lieux d'habitation au plus tard en 2015 a été publiée au journal officiel le 10 mars dernier (loi N° 2010-238 du 9 mars 2010).

Au moins un détecteur autonome de fumée sera obligatoire par habitation, et c'est à l'occupant propriétaire ou locataire de procéder à son installation et à son entretien sauf pour les locations saisonnières, les foyers, les locations meublées et les logements de fonction où cette obligation incombera au propriétaire de ces lieux.

Leur installation est simple, voici quelques conseils à suivre :

- ⇒ installer 1 détecteur par niveau voire par chambre
- ⇒ ne pas l'installer à proximité de vos plaques de cuisson, de votre cheminée car l'excès régulier de fumée engendrerait des déclenchements intempestifs.
- ⇒ vérifier que le détecteur réponde à la norme EN-14604 et facultativement à la norme NF 292
- ⇒ vérifier la pile incluse dans l'appareil, les durées de vie vont de 1 an (piles saline ou alcaline) à 5 ans (piles lithium)

La différence de prix entre les détecteurs entrée de gamme et moyenne – haute gamme se fait d'ailleurs essentiellement sur ces deux derniers éléments (norme et pile).

En France, chaque année ce sont plus de 250 000 sinistres, soit un incendie toutes les deux minutes. Avec cette mesure, ce sont 400 à 500 vies qui pourraient être sauvées.

Tarifs Communaux (au 1^{er} janvier 2011)

Salle ERA

(capacité de la salle : 120 pers. Maxi - Attestation d'assurance obligatoire pour la location)

Habitants de la Commune : 120 €
Associations : 30 €

Habitant hors de la Commune : 190 €
Caution : 310 €

Vaisselle comprise
Charges non comprises

Remise des clés : vendredi à 11h00
Retour des clés : lundi à 11h00

Cimetière

Concessions :	Columbarium :
15 ans : 50 € le m ²	15 ans : 350 €
30 ans : 90 € le m ²	30 ans : 500 €

Assainissement

Prix du m3 (y compris redevance pollution) : 0,74 €
Raccordement aux égouts : 1500 €

Marché hebdomadaire

Un marché hebdomadaire a lieu le lundi après-midi, à ARTHUN, Place des Marronniers de 14h30 à 18h00.

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les **vendredis matins**. Les bacs à ordures ménagères doivent être sortis la veille. Le tri sélectif est collecté le même jour en **semaines impaires**.

Déchèterie

Horaires d'Été :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi :
14h30 à 18h30

Vendredi et Samedi :
9h00 à 12h00 - 13h30 à 18h30

Horaires d'Hiver :

Lundi – Mercredi :
13h30 à 17h30

Vendredi et Samedi :
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Ramassage des Encombrants

Compte tenu de la diminution du volume des encombrants, leur ramassage sera supprimé à partir de 2011. Le gain financier engendré par cette suppression permettra un gardiennage supplémentaire à la déchèterie pendant la période estivale.

AMAVIE Forez au service des victimes d'infraction !

Ce qui change à partir de 2011 :

Le Tribunal de Grande Instance de MONTBRISON rejoint celui de ST ETIENNE.

Les modifications du panorama judiciaire du MONTBRISONNAIS obligeront les justiciables à changer de comportement lorsqu'ils auront déposé plainte.

Désormais – en cas de suite judiciaire - il leur faudra se rendre à ST ETIENNE ce qui, inévitablement, posera des problèmes pratiques aux plus éloignés, aux plus démunis, aux plus fragiles.

Ce qui ne change pas :

A.M.A.V.I.E., votre association reste telle qu'elle est : **même local, mêmes horaires, mêmes permanences !**

Chaque Victime verra sa demande prise en charge le plus rapidement et le plus complètement possible par une équipe de professionnels dont juriste et psychologue.

Alors, vous qui avez été victime de violence, de vol, d'escroquerie ou de tout autre atteinte aux biens ou aux personnes, n'hésitez pas à prendre Rendez-vous
au 04 77 55 45 12

Vous serez écouté, informé, aidé confidentiellement et gratuitement !

Boënnales 2011

Un marché du livre d'occasion est organisé pendant les Boënnales du livre qui se dérouleront à BOEN le **15 mai 2011**.

Si vous avez des livres à vendre, n'hésitez pas à participer à cette manifestation.

Pour tout renseignement, contactez Marilyne BRUNET – Mairie de BOEN – Tél. : 04 77 97 72 40

Informations paroissiales

Horaires des messes : Les messes ont lieu le 3^{ème} samedi du mois à 10 h 30. Pour les fêtes, consulter le tableau d'affichage de l'église.

Intentions de messes : Les intentions de messes sont à 16 euros, établir les chèques à l'ordre de « ADSE, Paroisse Saint Vincent en Lignon ».

Qui contacter : Cure de Boën : 04 77 24 09 01

Equipe Pastorale :

- Père Roger KUMBU (curé) - 04 77 24 09 01
- Père Rémi IMBERT - 04 77 24 09 01
- Linda MOLLON (Animatrice en pastorale : éveil à la foi) - 04 77 24 14 89
- Frédérique DEFRADE (Animatrice en pastorale : catéchèse) - 04 77 97 45 48
- Monique JACQUET (Animatrice en pastorale : catéchèse – secrétaire paroissiale) – 04 77 97 53 06
- Michèle DEVEAUX (Animatrice en pastorale : aumônerie collège et lycée) – 04 77 24 11 54
- Marie Françoise FOURNEL (Animatrice en pastorale : aumônerie santé) – 04 77 24 62 37

Equipe relais des Etangs et du Volcan : Ils sont vos référents sur votre relais, ils sont à votre écoute.

- Joël FLACHAT (Arthun) - 04 77 24 46 14
- Nathalie MAZET (Ailleux) : - 04 77 24 64 29
- Mylène GAUTHIER (Cezay) : - 04 77 24 61 26
- Chantal CROZET (Bussy) : 04 77 24 62 62

Baptêmes : Brigitte DERORY : - 04 77 24 61 11

Mariages : Cure de Boën : - 04 77 24 09 01

Funérailles : En premier lieu, veuillez prendre contact au n° **06 88 73 13 03**. Ensuite, une équipe aide et soutient les familles dans la préparation de la célébration et participe à l'animation de la célébration : *Colette THIALIER - Robert CASTOR - Marius GERIFAUD*

Service des malades : Colette THIALIER :
04 77 24 67 57

Catéchèse des enfants : Pour inscrire votre enfant à la catéchèse ou demander des renseignements, vous pouvez contacter :

- Eveil à la foi des enfants de 3 à 7 ans :

Linda MOLLON : 04 77 24 14 89 – lcal.mollon@free.fr

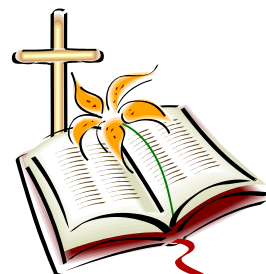
- Catéchèse des enfants de 8 à 11 ans :

Frédérique DEFRADE : 04 77 97 45 48 –
defrade@aliceadsl.fr

Monique JACQUET : 04 77 97 53 06 –
monique.jacquet771@orange.fr

Aumônerie du collège et du Lycée :

Michèle DEVEAUX : 04 77 24 11 54



Informations :

- Il est possible également de réfléchir sur la religion chrétienne sans s'y engager obligatoirement ou bien de préparer un baptême, communion ou confirmation à tout âge, ou recevoir le sacrement des malades... Pour cela, vous pouvez appeler les prêtres ou un membre de l'équipe pastorale.
- Les informations de la paroisse Saint Vincent en Lignon paraissent dans les trois bulletins « Ensemble » par an et dans les feuilles paroissiales « Vivre en paroisse » une fois par mois.
- Vous pouvez retrouver les informations sur la paroisse sur le site internet : saintvincentenlignon42.cef.fr
- Pour tout document officiel de l'Eglise (certificat de baptême...) veuillez contacter directement la cure de Boën (04 77 24 09 01). Tous les matins une permanence est assurée de 9 h à 11 h.
- Si des personnes souhaitent mettre à disposition des fleurs pour fleurir l'église, vous pouvez contacter l'équipe relais dont les numéros de téléphone sont mentionnés plus haut.

RADIO TÉLÉ 3000
Michel ROLLAND
7, place Carnot - 42130 BOEN - Tél. 04.77.24.16.32
Vente - Dépannages toutes marques radio et TV
HIFI - Vidéo - Pose Antenne et Parabole

**LE DOMAINE DES GRANDS PRES
FERME BIOLOGIQUE**

**VOUS PROPOSE SA VIANDE BOVINE
POMMES DE TERRE LE PREMIER SAMEDI
DE CHAQUE MOIS.**

**VOUS TROUVEREZ EGALEMENT DIVERS
PRODUITS BIOLOGIQUES :**
**EPICERIE, FRUITS, PRODUITS D'HYGIENE
ET D'ENTRETIEN**
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :
 04 77 24 62 98

Concours Maisons Fleuries

Le concours « maisons fleuries » a permis à 13 participants de recevoir des bons d'achat, les récompensant des efforts fournis pour le fleurissement de la commune.



Repas des Classes

Le repas des classes en 0 s'est déroulé à SAINT JUST EN BAS le 13 octobre 2010 dans une très bonne ambiance.

Repas des Anciens

Le CCAS a décidé d'organiser le repas des anciens au restaurant. Les festivités se sont déroulées le samedi 6 novembre 2010 à l'auberge Saint Fortunat à MIZERIEUX. La chorale « Cantate du Triolet » est venue donner un petit concert pour accompagner le dessert.



Carnaval 2010



État Civil 2010

Naissance

31/12/2009 : Joao HENRY
 09/02/2010 : Mélyssa SENTURK
 10/02/2010 : Simon AUBERGER
 19/02/2010 : Thiméo VIEL
 17/03/2010 : Maé VERDAILLANT
 05/04/2010 : Erwann FOURNIOLS
 26/10/2010 : Anaé FRADEL
 28/11/2010 : Fanny DEFOUR



Décès (transcription)

15/02/2010 : Jean PERRET, domicilié Le Riou.
 25/05/2010 : Pierre MERLE, domicilié Le Bourg.
 10/07/2010 : Bernard GUETTE, domicilié Ribot.
 30/09/2010 : Robert LATHULIERE, domicilié Les Rameaux.

Décès (avis)

28/07/2010 : Marie CHAVALLARD veuve PEURON, domiciliée Les Trouillères.

Mariage

28/08/2010 : Grégory LAURENT et
 Roselyne MOURLON



Les réalisations effectuées par la Municipalité en 2010



Le grillage bordant le parking de la Salle des Fêtes a été remplacé par une barrière en rondins de bois, installée par les employés communaux.

Les chemins de Baloye, du Pied du Mont, des Rameaux, du Meynet, des Trouillères, de Ribot ont été aménagés, soit par un curage de fossés ou goudronnés.

Le chemin de la Presle qui était en très mauvais état a été entièrement rénové sous la houlette d'André GIRARD.



Au mois d'octobre, la porte et le portail du cimetière ont été repeints d'une couleur verte du plus bel effet. Claude CHENOT veille tout particulièrement à la propreté de cette propriété communale.

Le columbarium a été édifié au cimetière au début du mois de décembre.



Quatre panneaux « stop » ont été installés : au Meynet, aux Trouillères, à la Terrière et à Ribot.

BALLET
informatique
...
PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
Tél/Fax : 04 77 24 22 38
18, Place Carnot - 42130 BOEN
Mail : balletinformatique@wanadoo.fr

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES



Aménagement de villas
décaissage de cour
Récupération des eaux pluviales
Branchement tous réseaux
Empierrage de cour
Finition goud couleur (divers choix)

Armand ARNAUD BOEN Tél. : 04 77 97 37 95



De nombreux agriculteurs nous avaient signalé leur difficulté à circuler avec leurs engins dans le bas du bourg, à cause de « voitures tampons » garées en permanence. Pour y remédier, deux panneaux d'interdiction de stationner sur 100 mètres ont été posés en bordure de la route départementale. Les automobilistes peuvent se garer sur un parking à proximité.

L'éclairage communal a été revu grâce à l'installation de lampes supplémentaires à la Terrière, à Ribot, au Meynet et dans le Bourg. De nombreux parents ayant des enfants au collège qui prennent le car désiraient qu'ils le fassent en toute quiétude. Effectivement, de nombreux points noirs sans électricité n'étaient pas sécurisants.



A la suite de nombreuses félicitations que nous avons reçues concernant la décoration de notre sapin de Noël, des illuminations supplémentaires ont été achetées, pour que la féerie de cette fête soit encore plus belle.



La barrière de la salle des fêtes, le columbarium, les illuminations de Noël ont été financés en partie par l'enveloppe cantonale et les travaux de voirie avec une subvention du conseil général.

Votre artisan Horticulteur
Xavier TIRON - 42130 MARCOUX

*Un choix de plants de légumes
de plantes vivaces
de plantes annuelles*

*Etablissement ouvert tous les jours,
même le dimanche*

*Sur présentation de cet encart, un cadeau vous
sera offert.*

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
PUPIER
FABRICATION DE BIJOUX
A LA DEMANDE
CHEQUE CADHOC ACTI'CHEQUES
Restauration
61 rue de Clermont Horlogerie Ancienne
42130 BOEN
Tél. 04 77 24 21 68
www.bijouteriepupier.fr
e-mail : bijouteriepupier@orange.fr

Dates à retenir en 2011

• 12 février 2011	Concours de belote	Comité d'Actions Sociales
• 27 février 2011	Carnaval	Comité des Fêtes
• 19 mars 2011	Soirée théâtre	Comité des Fêtes
• 17 avril 2011	Marche de Biterne	EOVI
• 8 mai 2011	Troc' Plantes Place des Marronniers	Comité des Fêtes
• 21 juin 2011	Fête de la Musique	Comité des Fêtes
• 20 et 21 août 2011	Fête Patronale	Comité des Fêtes
• 22 octobre 2011	Concours de belote	ADMR
• 19 novembre 2011	Soirée à la Salle des Fêtes	Comité des Fêtes

*L'ensemble du conseil
et le personnel
municipal vous
souhaitent à tous de
joyeuses fêtes et une
excellente année
2011 !*



Pour vos Travaux d'ELECTICITE
CHAUFFAGE
POMPE A CHALEUR
VENTILATION
ALARME

A votre service :

MARCHAND **T**HOMAS **E**LECTRICITE

Tél . : 04 77 24 05 57

Rue de la Marne
42130 BOEN

Fête Patronale

22
août
2010

